



Conjoint de français /carte de resident

Par **oumi24**, le **21/11/2012** à **12:51**

Bonjour;

Peut on refuser une première demande de carte de résident en tant que conjoint de français, marié depuis avril 2008, entré en France en septembre 2008 avec un CDI en décembre 2008, examen de français réussi car il ne parle pas très bien français, il se débrouille mais pour eux pas trop. On vient de recevoir un courrier de refus d'obtention.

Merci.

Par **AlexanderVas95**, le **22/11/2012** à **22:53**

Bonjour,

Si vous nous dites déjà, pour quel motif votre mari a reçu un OQTF?

Par **haabdel**, le **24/11/2012** à **08:37**

oui moi aussi mariée avec un résidant en France, depuis six ans je n'arrive pas à rejoindre mon mari, que doit-on faire svp? Actuellement, je suis dans un pays de mghreb et lui est en France. je demande une aimable intervention d'un juriste pour m'éclairer mes droits en lui transmettant mes remerciements anticipés, parce que l'affaire a mis beaucoup de temps mais en vain. je maîtrise parfaitement la langue française. veuillez m'indiquer les institutions compétentes à qui je peux m'adresser.

Par **amajuris**, le **24/11/2012** à **09:34**

bjr,

votre mari a du faire une demande de regroupement familial.

pour satisfaire cette demande, il faut remplir certaines conditions.

votre mari a-t-il fait cette demande et quels sont les motifs du refus ?

voir ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11166.xhtml>

cdt